

TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO

De la délibération

1861

OBJET

de la délibération

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Création d'une activité
accessoire pour l'aide
technique et
administrative à la
gestion des dossiers
relevant de la CCMPPM

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 28 FEVRIER 2024 à 9h30.

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITTOMAT - Chemin
Gaëtan Gastaldo - 83200 Toulon, régulièrement convoqué en date du 23
février 2024 en conformité avec le Code Général des Collectivités
Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

Présents : René CASTELL - Patrick BOUBEKER - Robert BERTI - Jean-Luc
GRANET - Jean TEYSSIER - Ange MUSSO - Bernard MARTINEZ - Jean-Luc
VITRANT - Patrick MARTINELLI - Albert TANGUY - Robert BENEVENTI -
Anne-Marie METAL - Chrystelle GOHARD

Absents ou excusés : Hélène BILL - Christine SINQUIN - Luc de SAINT
SERNIN - Philippe LEONELLI - Michel LE DARD - Jean PLENAT

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	14
Absents ou excusés	6
Procuration(s)	0

Monsieur Albert TANGUY

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

AR Prefecture

083-258300953-20240228-1861-DE
Reçu le 28/02/2024

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 21 février 2024 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Le Syndicat a mis en œuvre une procédure administrative visant à pouvoir faire appel à des fonctionnaires territoriaux formés et compétents pour exercer des missions nécessaires à son bon fonctionnement, dans le cadre d'activités accessoires.

Actuellement six fonctions sont autorisées dont trois sont actuellement pourvues : deux concernent un appui technique de proximité réalisés par les responsables de la gestion des déchets de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez (CCGST) et de la Communauté de Commune Méditerranée Porte des Maures (CCMPM) suite à leur adhésion au Syndicat ; une relève d'une mission à caractère administratif et juridique en lien principalement avec la gestion de la délégation de service public conclue avec la société Zéphire.

Concernant la fonction d'appui technique de proximité pour la CCMPM attribuée à Monsieur Julien Deloffre depuis l'adhésion de la Communauté de Communes au SITTOMAT, l'arrêté RL n° 544 arrive à échéance.

Au regard de la nécessité pour le Syndicat de mobiliser l'expertise technique et la présence en proximité de cet agent des structures et activités syndicales sur le territoire de la CCMPM, en particulier pour tout ce qui relève de la gestion quotidienne du site de transit de MANJASTRE, du pôle déchetterie/collecte sélective, de l'organisation des distributions de composteurs, mais aussi de la capacité de l'agent à appréhender les enjeux stratégiques en matière d'évolution de la gestion des déchets sur son territoire, Il est proposé de renouveler une activité accessoire à son bénéfice, au sens du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020, pour les besoins du SITTOMAT, à compter du 15 mars 2024 et pour une durée d'un an.

Il est précisé que l'intervenant percevra, au titre des fonctions susvisées, une indemnité forfaitaire mensuelle brute de 550 € non soumise à contributions sociales pour le syndicat à l'exception de la CSG et de la CRDS qui seront à la charge de ce dernier.

Il lui revient la décision de cotiser à une caisse de retraite en l'occurrence l'IRCANTEC ; dans l'affirmative, il devra en Informer le syndicat.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède
- 2- Autoriser le Président à confier à Monsieur Julien Deloffre, Attaché Territorial à la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures, les missions d'expertise et d'appui technique décrites ci-dessus
- 3- Préciser que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget des exercices 2024 et suivant, chapitre 012, article 6228.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Albert TANGUY
Secrétaire de séance



Monsieur Gilles VINCENT
Président du SITTOMAT
Vice-Président de la Métropole TPM
Maire de Saint-Mandrier

